

Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT)

sommaire du rapport

Le Rapport Annuel sur la liberté de la presse en Tunisie

03 mai 2022

Introduction générale :

La période que notre rapport annuel sur la réalité des libertés de la presse en Tunisie reflète, c'est-à-dire mai 2021 - mai 2022, est remplie de faits, de changements radicaux, et de périodes politiques exceptionnelles. Ce rapport tire la sonnette d'alarme contre ce qui menace sérieusement le gain le plus important de la révolution tunisienne, c'est-à-dire la liberté d'expression et de la presse, dans un contexte où le Président de la République KaisSaied détient entre ses mains tous les pouvoirs, ce qui est un précédent historique qui menace de défaire les acquis de la révolution.

La plupart des violations qui ont été enregistrées tout au long de l'année sont étroitement liées à la période d'exception annoncée par le président de la République KaisSaied le 25 juillet 2021, selon lesquelles il a rassemblé tous les pouvoirs. Désormais, les politiques gouvernementales et les pratiques quotidiennes se déroulent comme le veut le Président : Un black-out total sur les informations et les données d'intérêt pour l'opinion publique, une politique de communication fermée qui ne reconnaît pas le droit du citoyen de savoir ce qui se passe dans son pays et son droit à la participation du public, une atteinte au droit d'accès à l'information et une grave violation de cet acquis pour lequel des générations de femmes et hommes journalistes, une société civile et des militant.e.s ont lutté, en publiant la circulaire n° 19, qui a limité le droit d'accès à l'information, a empêché les institutions de l'État de mettre en œuvre la loi sur la droit à l'information et violé les principes constitutionnels les plus élémentaires. Ceci évidemment est sans oublier les attaques massives contre des femmes et hommes journalistes, couvrant des manifestations sur le terrain, dans un état d'impunité dangereux pour les agresseurs.

Tout cela s'est accompagné de campagnes de diffamation, d'intimidations et de menaces de mort par des milices électroniques affiliées à des partis politiques (affiliés au président et d'autres affiliés aux opposants au président) sur les réseaux sociaux contre les journalistes femmes et hommes sans aucun moyen de dissuasion et en toute impunité.

De plus, la lenteur des autorités responsables au cours de la dernière décennie et l'inaction des autorités de contrôle face à la pénétration de l'argent politique corrompu dans les médias ont conduit à la concentration d'un paysage médiatique déformé et dominé par la médiocrité, ainsi qu'à la diffusion de l'insignifiance. Ajouté à cela, on remarque une nette

volonté de mettre la profession à genoux, de l'appauvrir financièrement et moralement et de la mettre au service d'agendas politiques. L'observateur des médias tunisiens constate une pauvreté professionnelle, une incapacité à se renouveler et à suivre le rythme et un manque de respect pour l'éthique du métier de journaliste, avec un coup porté à l'indépendance des médias et une marginalisation du rôle des femmes et hommes journalistes qui y travaillent, une place plus importante étant accordée aux soi-disant chroniqueurs ou personnes qui fréquentent tous les plateaux dans leurs diverses spécialisations, sans apport significatif au public .

Le rythme d'appauvrissement de larges secteurs journalistiques s'est accéléré, ce qui causerait de grands dommages à l'éthique professionnelle et à la démocratie en général, en plus de la situation économique difficile que connaissent les médias, avec la récession économique et les conséquences de la pandémie de Corona. Face à la mainmise de milieux financiers, accusés de corruption et méconnaissant des droits syndicaux et des droits économiques et sociaux, sur la plupart des médias, les professionnels se retrouvent au jour le jour dans une situation très précaire, travaillant avec des contrats illégaux, soumis à des expulsions collectives et arbitraires et privés de couverture sociale, ce qui affaiblirait leur professionnalisme, menacerait leur travail et ébranlerait leurs convictions sociétales, entraînant la possibilité de tomber dans les bras de ceux qui paient le plus, face à l'échec total des agences étatiques à jouer leur rôle social en soutenant la presse écrite et électronique et les médias associatifs, et la négligence des agences de surveillance à prévenir les brimades et la famine des journalistes. Face à cet appauvrissement systématique, l'autorité refuse de publier l'accord-cadre conjoint des journalistes au Journal officiel malgré l'émission de jugements définitifs et définitifs (première instance et appel) de la justice administrative exigeant la publication immédiate de l'accord conjoint. Et nous, au Syndicat National des Journaliste, considérons que le refus de l'autorité de publier l'accord est un grave sabotage de la loi et un manque de respect des décisions judiciaires et une politique claire d'affamer les journalistes afin de les mettre à leurs genoux.

Malgré cette scène tragique, grâce aux luttes des journalistes tunisiens femmes et hommes, sous la tutelle du Syndicat National des Journalistes Tunisiens, avec des structures partenaires, et grâce à la vigilance de la société civile et des partisans des libertés en Tunisie et à l'étranger, et à la sensibilité de le peuple tunisien envers les questions de liberté d'expression et de presse, le métier de journaliste possède encore en main des cartes indispensables pour faire face aux dangers précités et pour dessiner des alternatives et des luttes qui refléteront positivement non seulement sur le métier de journaliste et des libertés publiques et individuelles, mais aussi sur l'avenir de la démocratie et du progrès dans notre pays.

*** Atteintes :**

Malgré les affirmations continues de tous les responsables de l'État sur les médias et les droits des journalistes et des photographes, ces promesses sont restées de simples slogans

de propagande politique, car l'année 2021-2022 est considérée comme l'année la plus dure pour les journalistes et les photographes au cours des cinq dernières années. L'Unité d'Observation des Violations au sein du Syndicat National des Journalistes Tunisiens a enregistré les taux d'agressions les plus élevés entre le 1er mai 2021 et le 30 avril 2022, et 214 agressions ont été commises contre des journalistes et des photographes.

I. Statistiques générales des attaques :

L'année 2021-2022 a été l'année la plus dure pour les journalistes et les photographes au cours des cinq dernières années, le Syndicat National des Journalistes Tunisiens ayant enregistré les taux d'attaques les plus élevés entre le 1er mai 2021 et le 30 avril 2022. Les journalistes ont subi 214 attaques.

Les six premiers jours du début de la période d'exception, soit entre le 25 et le 31 juillet 2021, ont été les plus durs pour les journalistes, avec en moyenne plus de 3 agressions par jour contre les journalistes et photographes.

Les mois de septembre et janvier ont également été marqués par les types d'attaques les plus graves, en particulier les plus violentes, tels que la violence physique et l'incitation et les menaces de violence et ce de la part de nombreux partis privés, de partisans et d'opposants aux décisions du président Kais Saïed et des forces de l'ordre pendant la travail des journalistes et photographes sur terrain.

Le droit d'accès à l'information : 105 attaques étaient liés au droit d'accès et à la communication des informations, soit 49% du total des attaques recensés par le Syndicat national des journalistes tunisiens sur la période du 1er mai 2021 à fin avril 2022. Les autorités officielles ont été impliquées dans ces attaques avec un pourcentage de plus de 90% avec des harcèlements enregistrés à 40 reprises. Des journalistes ont également été empêchés de travailler à 40 reprises.

Les autorités ont également été de mèche avec des employés de l'État et des représentants du gouvernement pour dissimuler des informations aux journalistes à 8 reprises.

Les cas de détention arbitraire sans justification légale ont également été fréquents, et 12 cas de détention arbitraire contre des journalistes ont été enregistrés, ce qui est considéré comme le taux le plus élevé jamais enregistré au cours des cinq dernières années, parmi lesquels 10 cas de détention arbitraire ont été recensés après le 25 juillet. La cellule de crise du ministère de l'Intérieur est intervenue en faveur des journalistes dans les cas de détention arbitraire, avec un pourcentage de 100 % de libération de journalistes.

Discours d'incitation à la violence et à la haine :

Les journalistes ont été victimes de telles pratiques immorales dans 31 affaires qui visaient leur vie privée et leur environnement social, allant même à les inclure dans la liste de ciblage. Ils étaient victimes soit de discours d'incitation à la haine, à 21 reprises, soit de menaces de violence et de meurtre à 10 reprises.

Des militants de pages suspectes sur les réseaux sociaux se sont livrés à ces pratiques à 26 reprises.

Protection de l'intégrité physique et psychologique des journalistes :

La sécurité des journalistes a été visée à 54 reprises au cours de la période susmentionnée, ce qui équivaut à 25 % des attaques contre des journalistes chaque année.

La sécurité physique des journalistes a été visée à 27 reprises par de nombreuses parties, en particulier des forces de l'ordre et des opposants aux décisions du président KaisSaied, ainsi que des citoyens. Des journalistes ont également été agressés verbalement à 20 reprises par de nombreux partis, notamment ceux soutenant ou s'opposant aux décisions du président KaisSaied, en plus des campagnes d'injures, d'insultes et de diffamation menées par des pages Facebook avec ou contre le président.

En plus un cas de cyberattaque et 3 cas d'attaque de locaux de médias ont été enregistrés, ainsi que 3 cas de harcèlement sexuel contre des femmes journalistes, justement parce qu'elles sont des femmes.

Traitement judiciaire des dossiers des journalistes :

Des journalistes ont été poursuivis par la justice durant la période comprise entre le 1er mai 2021 et fin avril 2022, à 19 reprises en dehors du cadre légal réglementant leur travail, 11 d'entre eux suivant le code pénal, 3 fois suivant loi antiterrorisme, 3 fois suivant le code des communications et une fois suivant la loi sur la protection des dénonciateurs.

De même, des journalistes ont été poursuivis dans des affaires de sûreté de l'État et l'accomplissement d'un geste ignoble contre le président de la République. Il est à noter que ce type de poursuites a été interrompu après la révolution de décembre 2010-janvier 2011.

La justice a privé les journalistes de leur liberté à six reprises, en prononçant deux décisions de maintien en détention (2), deux décisions d'incarcération (2) et une peine de prison dans deux (2) cas.

La disparition des journalistes SofièneChourabi et NadhirKtari se poursuit en Libye depuis le 8 septembre 2014. Les efforts de l'Etat dans ce dossier sont encore insuffisants pour révéler la vérité sur ce sujet.

Attaques des autorités officielles contre des journalistes :

Les autorités officielles avaient été impliquées dans des attaques contre des journalistes à 123 reprises sur les 214 attaques enregistrées entre le 1er mai 2021 et fin avril 2022, et les responsables de ces attaques étaient multiples.

Les forces de l'ordre ont été impliquées dans des attaques contre des journalistes à 64 reprises, dont 12 cas de détention arbitraire et 4 cas de censure de contenus, en plus d'agressions verbales et physiques et d'interdictions de travail. Des agents publics se sont également livrés à des attaques contre des journalistes à 27 reprises, en plus des autorités judiciaires à 9 reprises et la Présidence de la République et des représentants du gouvernement à 6 reprises chacun. Les ministères ont également été impliqués dans la prise

de mesures qui entravent le travail des journalistes à 4 reprises, en plus d'un seul cas émanant du Premier ministre lors la publication du décret n° 19.

Attaques de partis non officiels :

Des partis non officiels ont été impliqués dans des attaques contre des journalistes à 91 reprises au cours de la période susmentionnée, et les agresseurs les plus dangereux contre des journalistes hommes et femems étaient des militants des médias sociaux avec 14 attaques, suivis par les opposants au président KaisSaied avec 11 attaques. Des supporters et des responsables d'associations sportives ont également été impliqués dans ces attaques à 9 reprises, et les agresseurs de journalistes sont restés inconnus à 9 reprises. Des journalistes ont également été impliqués dans des attaques contre leurs collègues à 6 reprises, en plus de citoyens à 5 reprises. Le reste des attaques a été réparti entre différents partis.

Suivi des dossiers des journalistes devant les différentes juridictions et administrations tunisiennes :

Le Syndicat National des Journalistes Tunisiens, par l'intermédiaire de son avocat, assure le suivi de divers dossiers de journalistes et de photographes devant diverses juridictions et administrations tunisiennes. Dans la période entre mai 2120 et mai 2022, le nombre de dossiers dans divers tribunaux et départements a dépassé les 60 dossiers.

Recommandations générales

A la lumière de son suivi de la réalité des libertés de la presse en Tunisie durant la période d'un an, le Syndicat National des Journalistes Tunisiens fait les recommandations suivantes à toutes les parties concernées par le secteur des médias en Tunisie :

Présidence de la République :

- Adopter une politique de communication qui garantisse le droit d'accès des journalistes à l'information, respecter la liberté du travail journalistique et ne pas adopter de politique d'exclusion ou de discrimination à l'encontre des journalistes et des photographes.

- Cesser d'accuser les médias de retourner l'opinion publique contre eux et de mettre en danger la sécurité des journalistes et des photographes.

- Assumer sa responsabilité historique en intervenant afin d'arrêter l'hémorragie de l'attaque organisée et barbare contre les journalistes et les médias, étant donné qu'il n'est pas possible de construire une Tunisie nouvelle et viable sans des médias professionnels qui soient au service de l'intérêt public en particulier , et étant donné

que les milices électroniques sont devenues la véritable menace pour la liberté de la presse, d'opinion et d'expression, le gain le plus en vue de la révolution tunisienne, et étant donné le nombre important de pages suspectes qui prétendent soutenir le "Projet du Président".

- Assurer le renforcement de la protection de la liberté d'expression et de la presse par des initiatives législatives formulées de manière participative, qui tiennent compte des obligations de la Tunisie de protéger les journalistes et la liberté de la presse, d'abolir les chapitres juridiques hostiles à la liberté d'expression, de lever tous les obstacles qui empêchent le journaliste d'accéder à l'information et lui assurer une protection juridique dans l'exercice de ses fonctions.
- Soutenir les efforts de la société civile dans le domaine de la surveillance, de la documentation et de l'élaboration de stratégies de travail pour s'attaquer en profondeur aux causes de la violence et des violations des droits de l'homme.
- Ne pas adopter pendant la période transitoire de projets de loi ou de tracts qui affectent les droits et libertés ou réduisent les acquis inscrits dans les textes législatifs en vigueur.

Gouvernement tunisien :

- Mise en œuvre de l'arrêt définitif rendu par la chambre d'appel du tribunal de première instance, qui stipule la publication immédiate de l'accord-cadre conjoint des journalistes tunisiens.
- Retrait de la circulaire n°19 et adoption d'une politique de communication centrale et régionale qui garantit le droit du citoyen à l'information et le droit du journaliste de soulever tous les dossiers, auditer et poser toutes les questions nécessaires.
- Suspendre toutes les circulaires et notes internes créant des entraves illégales à la libre circulation de l'information.
- Activer le principe de publication automatique et désigner les personnes chargées de l'accès à l'information dans les administrations publiques, conformément aux dispositions de la loi sur l'accès à l'information et garantir le droit du journaliste et du citoyen derrière d'obtenir des informations de sources fiables.
- Mise en œuvre des accords antérieurs dans le respect du principe de continuité de l'État afin de garantir les droits des journalistes et des photographes, et pour que le gouvernement s'acquitte de son devoir d'appliquer la loi et de respecter les droits des personnes du secteur.
- Adopter le principe de transparence et de participation pour décider du sort des institutions médiatiques confisquées de manière à garantir leur pérennité et les droits de leurs employés.
- S'engager dans la voie menée par le Syndicat National des Journalistes Tunisiens, en partenariat avec tous les acteurs de la profession, pour formuler des politiques publiques capables de réformer et de construire une presse forte, libre et pluraliste.

- Établir un mécanisme national permanent et indépendant pour surveiller les atteintes à la liberté de la presse et à la liberté d'expression afin d'assurer réparation et justice.
- Présenter au prochain parlement, pour approbation, de nouveaux projets de loi visant à réglementer la liberté d'expression et la liberté de la presse et à renforcer l'aspect protectionniste dans le cadre d'une approche participative.
- Publier les résultats d'enquêtes administratives sur des agents de l'État impliqués dans des agressions contre des journalistes.

Le prochain parlement :

- Considérer les lois réglementant la liberté d'expression, la presse, l'imprimerie et l'édition comme une priorité dès le début de la prochaine législature, et adopter une approche participative pour travailler dessus.

Ministère Tunisien de la Justice :

- Arrêter le renvoi à la barre des journalistes sur des accusations de sécurité de l'État, de terrorisme et autres, en dehors du cadre de la loi réglementant la liberté d'expression, de presse et de publication
- Renforcer les capacités des magistrats dans le domaine de la liberté d'expression, de publication et de la presse afin d'assurer une plus grande efficacité, notamment au sein du parquet général, dans le traitement des questions d'édition et de liberté d'expression
- Garantir le principe de réparation pour les victimes parmi des journalistes hommes et femmes afin d'assurer qu'il n'y ait pas de répétition des crimes commis contre eux, en menant des enquêtes impartiales, rapides et efficaces sur les cas d'agressions contre les journalistes dans des délais raisonnables qui doivent être précisément définis dans les textes législatifs en vigueur .
- Fournir plus d'efforts pour révéler toute la vérité dans l'affaire de la disparition forcée de Sofiene Chourabi et Nadhir Ktari en Libye.

Le Parquet :

- Ouvrir une enquête urgente sur les campagnes de cyberattaques contre les journalistes hommes et femmes et les responsables des médias, surtout que leurs répercussions pourraient être très dangereuses sur la vie et la sécurité des professionnels des médias et sur la sécurité des locaux des médias, et informer l'opinion publique du sort de dizaines de plaintes déposées à cet égard.

Ministère de l'Intérieur :

- Condamner publiquement les attaques menées par ses agents contre des journalistes et photographes hommes et femmes et ne pas entrer dans la logique de la justification.
- Mener les enquêtes nécessaires et automatiques dans les cas où ses agents ont été impliqués dans des agressions contre des journalistes et des photographes et veiller à

ce qu'ils soient tenus pour responsables au vu et au su de l'opinion publique, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de récidive et de dénonciation en toute impunité

- Soutenir les efforts de la Cellule de Crise en son sein pour intervenir au profit des journalistes et photographes hommes et femmes et renforcer la coordination de terrain avec le Syndicat National des Journalistes Tunisiens lors des manifestations et événements à caractère sécuritaire.
- Renforcer les capacités de ses agents de terrain dans le domaine de la liberté du travail journalistique, de la liberté de la presse et des limites du droit à la sécurité afin qu'il ne se transforme pas en un outil de restriction de la liberté du travail.
- Renforcer le système de protection des journalistes hommes et femmes victimes de violences, menaces et incitations à la violence et à la haine pour assurer leur sécurité physique et psychologique et leur assurer un environnement sûr.

Ce rapport a été réalisé dans le cadre d'un programme mis en œuvre en partenariat avec :

UNESCO

